



SOMMAIRE

Territoire3

Organisation4

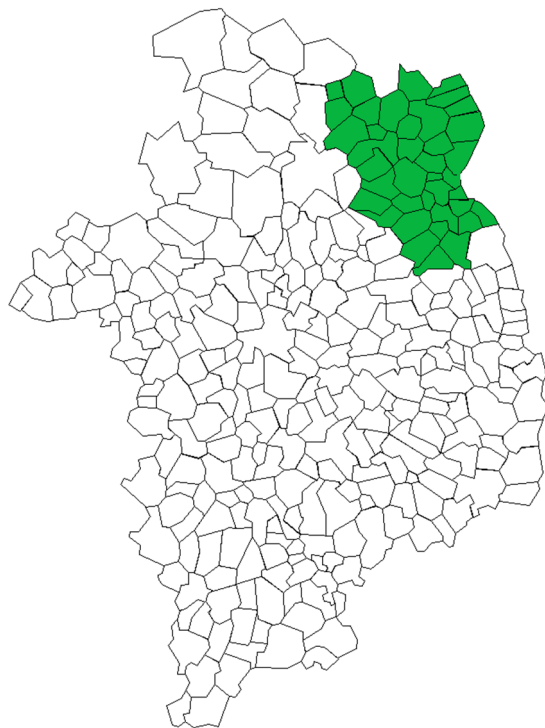
Chiffres clés6

Indicateurs financiers..... 12

TERRITOIRE

Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers des Régions de LERE, SANCERRE, VAILLY-sur-SAUDRE a été créé par arrêté préfectoral du 29 juin 2012. Il est issu de la fusion du Syndicat Intercommunal de Collecte des Résidus Ménagers de la région de Sancerre, du Syndicat Intercommunal de Collecte des Résidus Ménagers Léré/Vailly-sur-Sauldre et du Syndicat Mixte de Traitement des résidus ménagers des régions de Léré/Sancerre/Vailly-sur-Sauldre à compter du 1^{er} janvier 2013. La création de ce syndicat a entraîné la disparition de ces trois syndicats. Il est chargé de la **collecte traditionnelle des ordures ménagères**, de la **collecte des recyclables**, de l'exploitation des **déchèteries** d'Assigny et de Vinon, du **transfert** et du **traitement** des **ordures ménagères** ainsi que du **tri** et du **conditionnement** des **recyclables**.

Localisation du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers des Régions de LERE, SANCERRE, VAILLY-sur-SAUDRE dans le département du Cher



Le SMICTREM Léré/Sancerre/Vailly-sur-Sauldre regroupe la Communauté de Communes Communauté de Communes Pays-Fort Sancerrois Val de Loire et la commune de Groises, soit au total 37 communes représentant 18 503 habitants.

ORGANISATION

➤ Ordures ménagères / des Emballages / du Verre :

La collecte des ordures ménagères est réalisée, en porte-à-porte ou en point de regroupement :

- du 1^{er} mai au 30 septembre : une fois par semaine (C1), sur tout le territoire du Syndicat. Les commerçants de Sancerre et Saint Satur sont collectés deux fois par semaine (C2).

- à compter du 1^{er} octobre jusqu'au 30 avril : deux fois par mois (C0.5), sur tout le territoire du Syndicat. Les commerçants de 14 communes sont collectés une fois par semaine (C1).

Les marchés de collecte des ordures ménagères et des recyclables se sont terminés le 28 février 2023. Un nouveau marché a débuté le **1^{er} mars 2023** concernant la collecte des ordures ménagères, la collecte des emballages, la collecte du verre, la réception et le stockage des ordures ménagères et des emballages, ainsi que la gestion du quai de transfert a été ouvert pour une durée de **8 ans** et attribué à **CTSP Centre SAS**.

Toutes les ordures ménagères et tous les emballages collectés sur le territoire du Syndicat sont déposés au quai de transfert de VINON.

Le Syndicat est locataire du site et propriétaire de certains équipements (pont-bascule, bureau).

Les camions bennes ayant collecté les déchets vident leur contenu depuis le quai de déchargement dans l'un des caissons de 40m³ en fonction des flux (Ordures ménagères / Emballages). Lorsque deux caissons d'emballages sont pleins, ils sont évacués par camions semi-remorque vers le centre de tri interdépartemental (Triinc). Les caissons d'ordures ménagères sont quant à eux évacués à l'unité de valorisation énergétique de Gien (incinérateur) dans le cadre d'un marché de transport et de traitement des ordures ménagères, attribué à **Paprec** pour une durée de **4 ans**, depuis le **1^{er} mars 2023**.



La collecte du verre est réalisée sur points d'apport volontaire, au nombre de 90, répartis sur l'ensemble des communes. Les usagers viennent déposer leurs verres dans des colonnes 4 m3, qui sont vidées dès lors que leur taux de remplissage dépasse 75 %. Le verre est transporté jusqu'au centre de tri de Véolia Bourges pour être stocké temporairement avant évacuation par la filière de traitement (OI Manufacturing).

➤ Déchèteries

Les déchèteries de Vinon et d'Assigny permettent aux habitants des communes membres de venir déposer : déchets verts, gravats, mobiliers, tout-venant, cartons, ferrailles, déchets ménagers spéciaux, bois, déchets électriques et électroniques, vêtements, pneus, ...

La déchèterie de Vinon est ouverte au public du lundi au vendredi, tous les après-midis ainsi que le mercredi matin et le samedi toute la journée.

La déchèterie d'Assigny est ouverte toute la journée, le lundi, le mercredi et le samedi.

Les déchèteries sont dotées d'un système de gestion d'accès par lecture des plaques d'immatriculation afin de garantir l'accès aux seuls résidents du territoire via un enregistrement préalable des véhicules, de réguler le flux sur site, de répertorier les types d'usagers (particuliers, professionnels...), ...

Suite à l'appel d'offres lancé fin 2020, c'est la société VEOLIA qui a obtenu le marché d'exploitation des deux déchèteries pour le gardiennage et pour l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets verts, des gravats, du mobilier, du tout-venant, du bois, de la ferraille et du carton et la société MARTIN ENVIRONNEMENT pour la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers spéciaux. Ce marché a pris terme à la fin du 1^{er} trimestre. Il a été substitué par deux marchés de quatre ans :

- un marché de « gardiennage et transport », attribué à E3R,

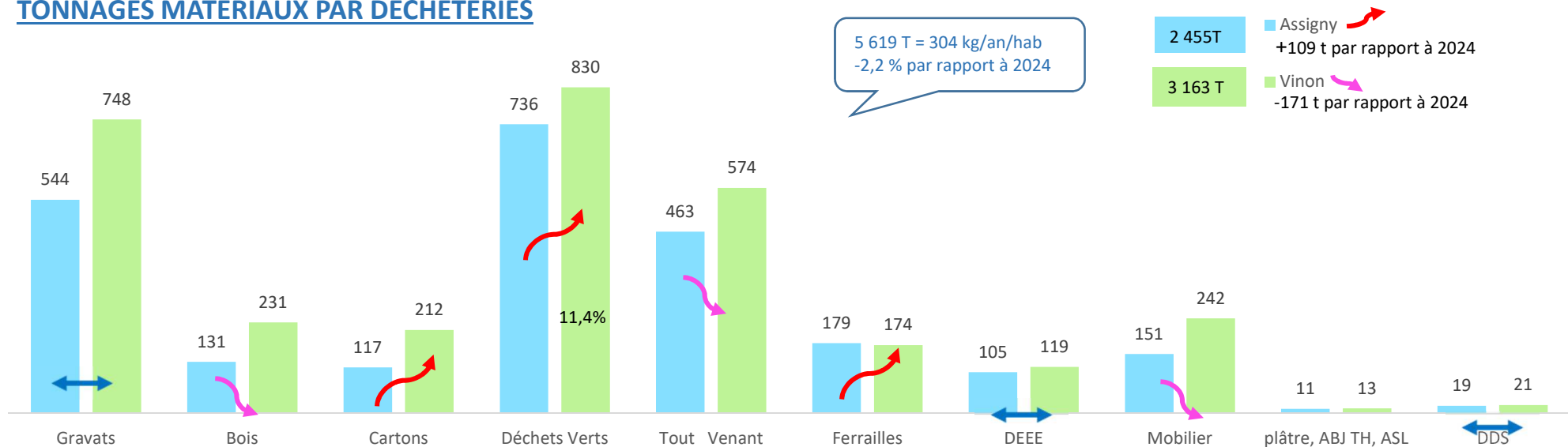
- un marché de traitement avec les lots :
 - Traitement tout venant attribué à **Setrad Véolia**
 - Traitement déchets de chantier attribué à **Centrais recyclage**
 - Traitement des déchets verts attribués à **Setrad Véolia**
 - Valorisation des cartons et métaux attribué à **CTSP Centre**
 - Traitement des DDS hors REP attribué à **Recydis**

Les produits déposés en déchèterie font l'objet d'un maximum de valorisation. La destination finale des produits de déchèterie est la suivante :

Type de flux (ajouter des flux si nécessaire)	Installations de traitement		
	Nom de l'installation destinataire	Commune d'implantation	Dpt
Déchets verts	Setrad	Beaulieu	45
Déchets de bois	CTSP Centre	Bourges	18
Métaux ferreux	Derichebourg	La Chapelle st Ursin/Briare	18/45
Pneus	GIE FRP- SEVIA	Vern sur Seiche	35
Textiles	Le Lien	Langeron	58
Papiers cartons	CTSP Centre	Bourges	18
Encombrants ménagers ou divers incinérables (tout-venant)	Setrad	St Palais	18
DEEE	Environnement Recycling	Domerat	03
Piles	Martin Environnement	Chevilly	45
DDS hors Rep	Recydis	La Chapelle Saint Ursin	18
Plâtre	Pari plâtre	Quincy-Voisins	77
Gravats	Petit	Chatillon sur Loire	45
Radiographie	Rhône Alpes Argent	Saint Georges d'Espéranche	38

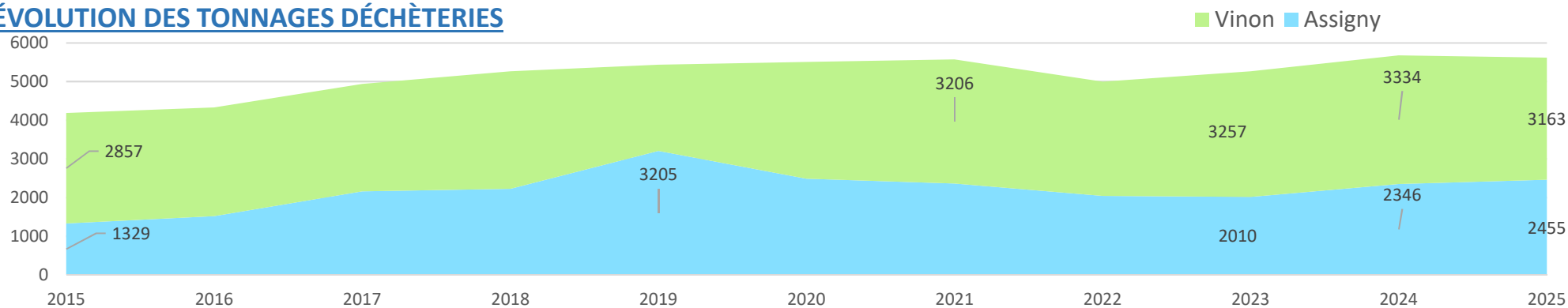
CHIFFRES CLES

TONNAGES MATERIAUX PAR DÉCHÈTERIES



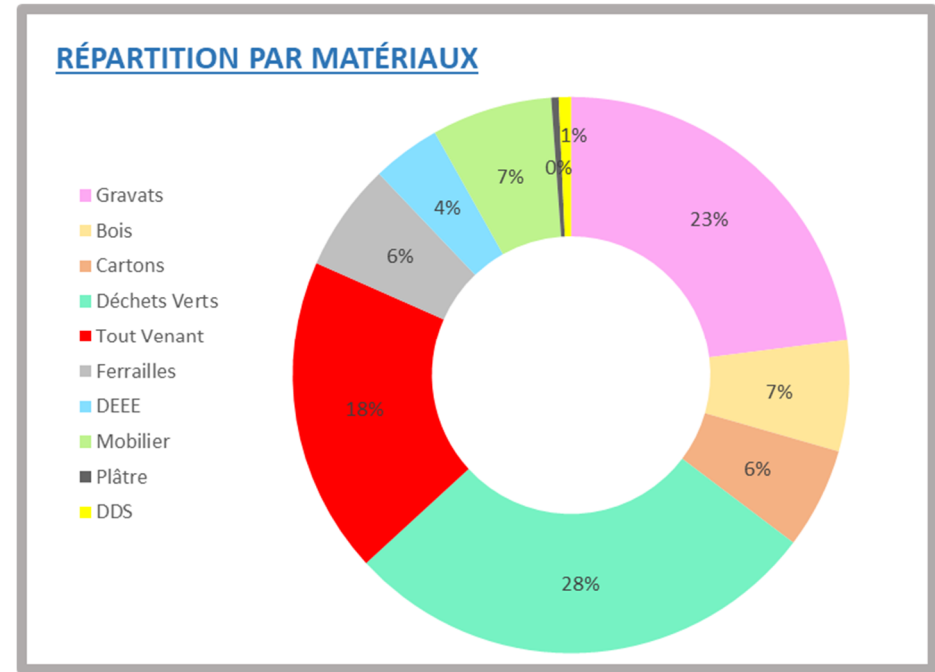
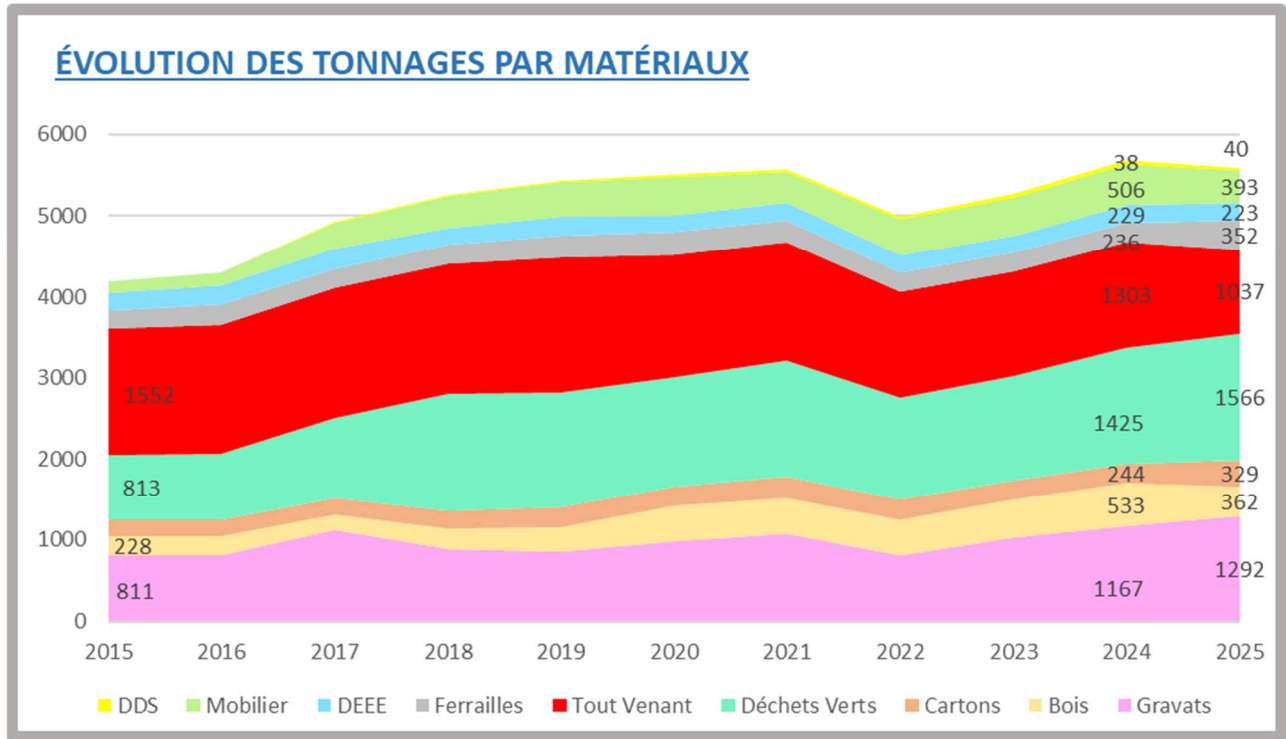
Le tonnage de déchets collectés en 2025 s'élève sur la déchèterie de Vinon à 3 163 T. (-171T par rapport à 2024) et sur celle d'Assigny à 2 455T. (+109T par rapport à 2024), soit un total de 5 619T. (-2.2% par rapport à 2024) qui s'explique par une baisse des apports de bois (-32.1%), de mobiliers (-22.3%) et de tout venant (-20.4%), ainsi que la hausse des apports de cartons (+35%), de métaux (+49%), de déchets verts (+10%) et de gravats (+10.8%). A noter également le déploiement sur nos 2 déchèteries, de nouvelles filières : plâtre, ABJ (articles de bricolage), ASL (articles de sport et loisirs)

ÉVOLUTION DES TONNAGES DÉCHÈTERIES



Ainsi en 10 ans, les dépôts en déchèteries ont augmenté de 34.2%, passant de 4 186 T en 2015 à 5 619T cette année.

Les apports de déchets verts ont doublé, les gravats, le bois et le carton ont chacun augmenté de près de 60%, alors que seul le tout-venant a réduit (-33%)

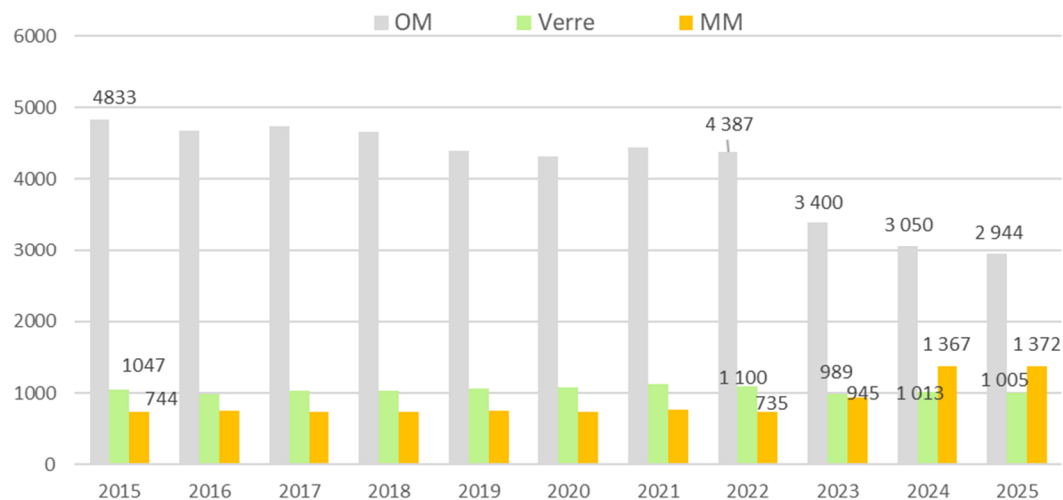


La répartition par matériaux déposés se décompose comme suit :

- 18% de tout-venant (-4 points vs 2024)
- 22.1% de gravats (équivalent à 2024)
- 30% de déchets verts (+5 points vs 2024)
- 6.2% de mobiliers (-3 points vs 2024)
- 4.3% de DEEE (équivalent à 2024)
- 7.3% de ferrailles (+3 points vs 2024)
- 4.8% de cartons
- 5.3% de bois (-4 points vs 2024)
- 1% de déchets diffus spécifiques (DDS)
- 1 % plâtre, ABJ, ABJ Th , ASL

Collectes des ordures ménagères et des recyclables

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS : OM - MM - VERRE

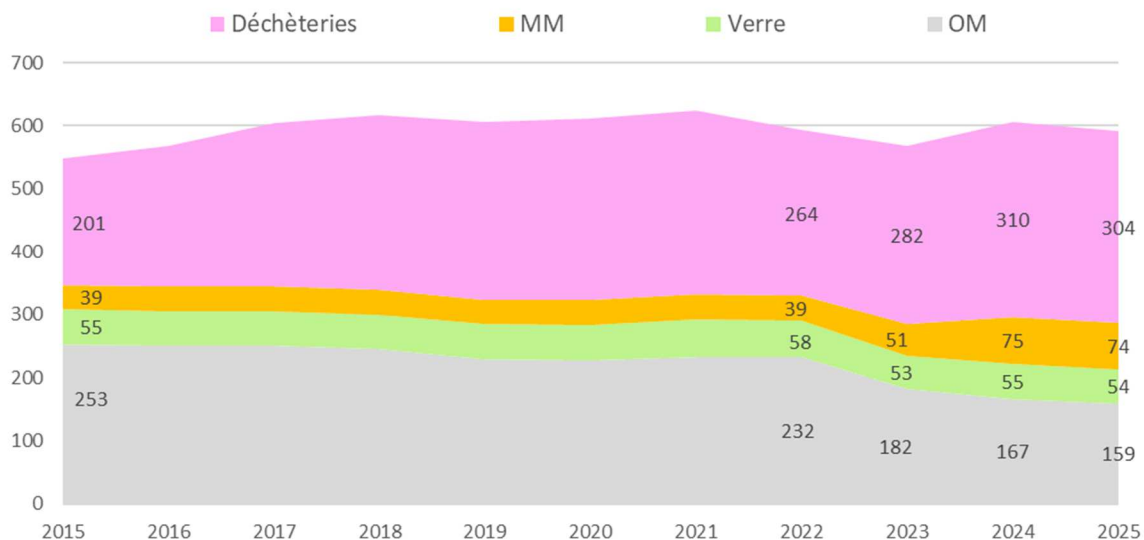


- Ordures ménagères : le tonnage collecté en 2025 et évacué vers le centre de transfert de Vinon s'est élevé à **2 944 tonnes** (3050 T en 2024, 4 387 T en 2022), soit 1443T de moins (-33%). par rapport à 2022 dernière année avant le passage à l'ECT Ce tonnage représente un ratio de **159 kg/an/hab** (-73kg par rapport à 2022) et s'explique principalement par la collecte du tri à domicile et la dotation en bacs.

- Emballages ménagers et papiers : **1 372 tonnes**, soit 74 kg/an/hab (+35kg par rapport à 2022), ont été collectés et ont transités par le quai de Vinon avant d'être transportés au centre de tri interdépartemental
La part des refus de tri est de 30.53% (26,26% en 2024) des apports.

- Verre : **1 005 tonnes** de verre ont été collectés via les points d'apport volontaire répartis dans les communes, soit 54 kg/an/hab (équivalent aux années précédentes).

ÉVOLUTION DES KG/HAB/AN PAR FLUX



Alors qu'en 2015, les Om représentaient 253 kg/hab, la Collecte sélective 94kg/hab, le tonnage de **déchets ménagers traités (hors déchèterie)** en 2025 par le Syndicat représente un ratio de **288 kg/an/hab (329 kg en 2022)**.

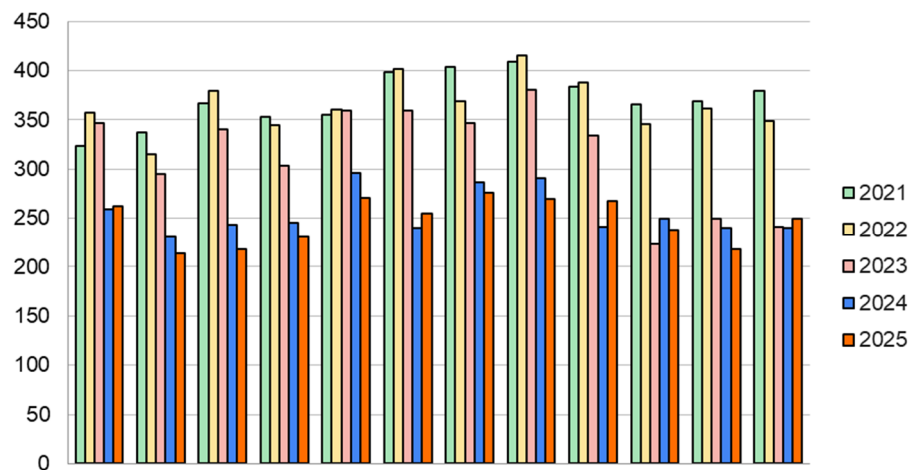
OM : 159 kg/an/hab

CS : 74kg/an/hab

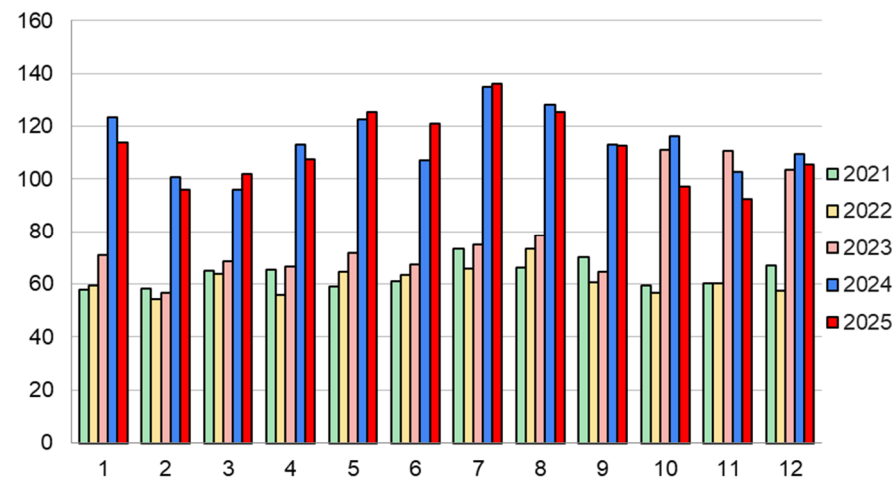
Verre : 54 kg/an/hab

La collecte en déchèterie représente quant à elle en 2025 304kg/hab (201 kg en 2015), soit un total de 591kg/hab (vs 538kg en 2015)

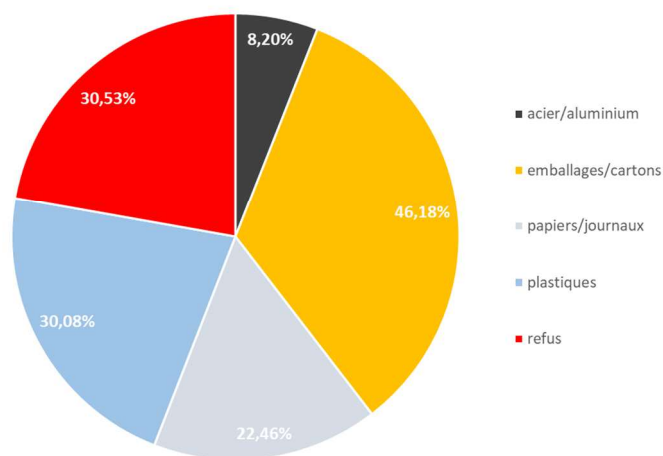
evolution des tonnages mensuels OM



evolution des tonnages mensuels CS



RÉPARTITION DU MM PAR MATIÈRES



Concernant la collecte des emballages et papiers, on observe en 2025 la répartition suivante des matériaux issus du tri :

- emballages cartons : 46.18%
- acier, aluminium : 8.20%
- papier, journaux : 22.46%
- plastiques : 30.08%
- refus : 30.53%

Valorisation en 2025

On considère comme non valorisés les déchets qui sont mis en décharge suite aux opérations de tri ou de traitement des déchets.

Bilan de la valorisation des déchets en 2024 :

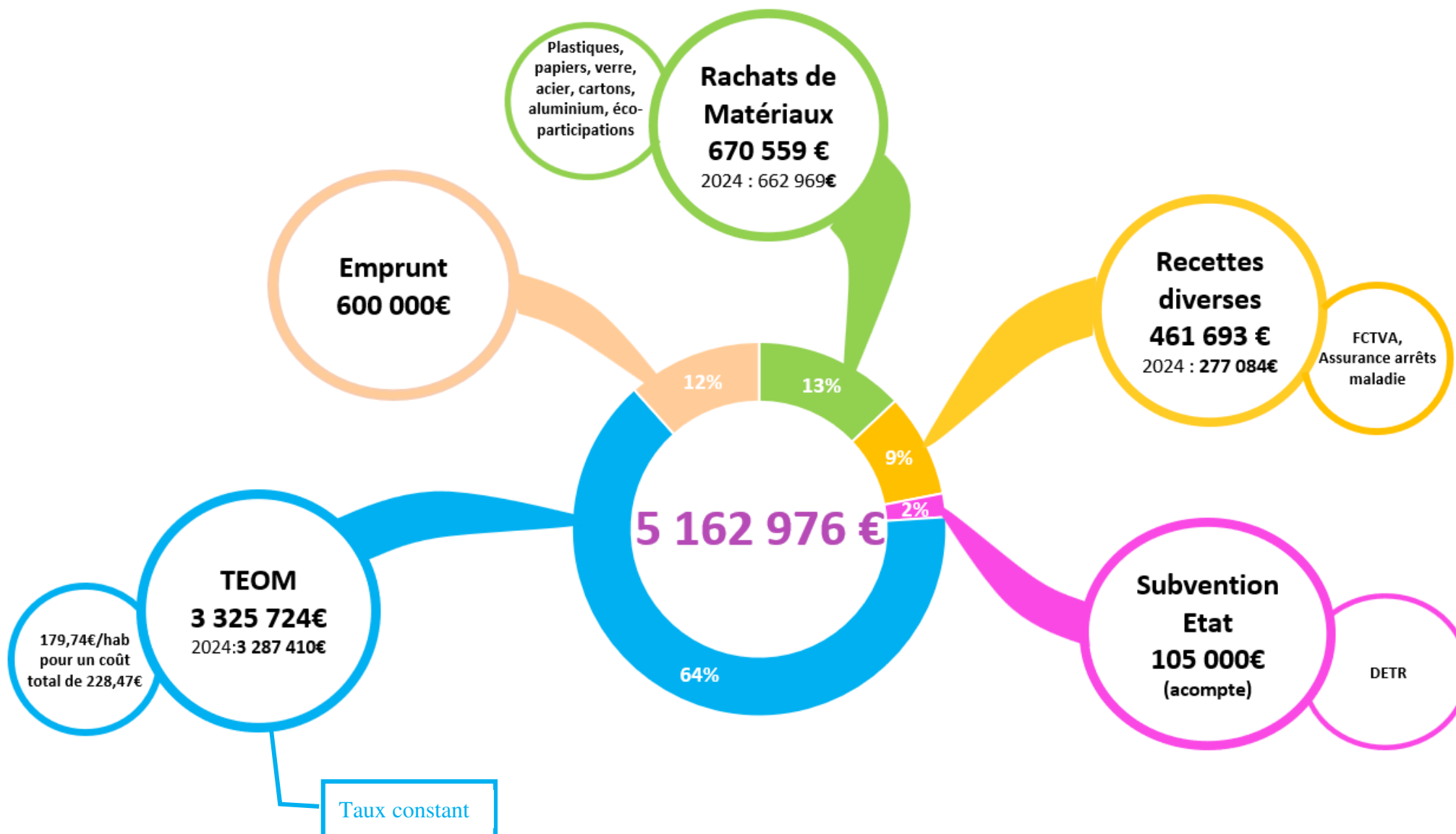
	Tonnage total	Tonnage valorisé	Tonnage non valorisé	Origine des déchets non valorisés
Ordures ménagères	2 944T			
Collecte sélective (verre, emballages et papiers)	2 377 T	2 021 T (85 %)	356 T (15 %)	Refus de tri, moyenne 2025 : 30.53% du flux journaux – magazines, emballages – corps creux - cartonnettes
Déchèterie Vinon	3 163 T	2 590 T	573 T (18.11%)	Tout-venant
Déchèterie Assigny	2 455 T	1 992 T	463 T (18.85%)	Tout-venant
TOTAL	10 940 T			

INDICATEURS FINANCIERS

Répartition des coûts



Répartition des recettes



➤ **Dépenses annuelles**

Chaque prestataire est rémunéré mensuellement selon les conditions prévues aux marchés, avec révision trimestrielle des prix

Collecte en porte à porte ordures ménagères et emballages (année pleine)

En 2025, le montant global de la **collecte** de proximité s'élève à 1 311 686 €, soit **70.89€** par habitant.

Traitement des ordures ménagères

Le **transport et incinération** des déchets représentent 654 160€ en 2025. Cela équivaut à **35.35€** par habitant et par an

Collecte des points d'apports volontaires (verre)

Le montant de la collecte du **verre** en points d'apport volontaire s'est élevé à 100 145 €, soit **5.41€** par habitant et par an.

Traitement des emballages et papiers

La rémunération du prestataire pour le tri des recyclables est calculée sur la base d'un prix unitaire à la tonne de produit entrant au centre de tri, ainsi en 2025, le montant global **du tri et du conditionnement des recyclables** s'est élevé à 416 562 €, soit un coût de **22.51€** par habitant et par an.

Déchèteries

La rémunération des prestataires comporte un terme fixe pour le salaire des gardiens et la location des bennes et un terme variable en fonction de la quantité de déchets et matériaux récupérés sur les sites des déchèteries.

Pour l'année 2025, la rémunération pour les deux **déchèteries** s'est élevée à 763 905€ soit **41.29 €** par habitant.

Frais divers

Le Syndicat a dépensé en 2025, 544 640 € en frais divers de **fonctionnement**, ce qui représente **29.44€** par habitant (rémunération du personnel, assistance à maîtrise d'ouvrage, communication, carburant, entretien du véhicule, achats de fournitures pour le bureau et pour le nettoyage des plates-formes, location des terrains, assurances, ...) et 714 183 € en dépenses d'**investissement** (composteurs, colonnes verre, remboursement d'annuités d'emprunt, travaux de rénovation de la déchèterie de Vinon), soit **38.60 €** par habitant.

□ Bilan financier global du service

Le total des dépenses effectuées par le syndicat pour l'année 2025 s'élève à 4 505 281 €, soit **243.49€ par an et par habitant**.

➤ **Financement du service**

Les recettes du Syndicat pour l'année 2025 sont les suivantes :

	€ TTC
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	3 325 724 €
Reprises de matériaux + soutiens financiers	670 559 €
FCTVA et amortissements, produits except	461 693 €
Emprunt	600 000 €
Subvention d'état	105 000 €
Total	5 162 976 €

Soit 179.74€ / hab pour un coût supporté de 228.47€

la différence étant financée notamment par la reprise des matériaux, les réserves et l'emprunt

➤ **Rappel des grands projets menés sur les 7 dernières années**

